

## ORGANISATION PFMP

		APRES = 14 semaines	
		EP1 0 - 3 ans	EP2 0 - 6ans
Situation 1	CDTS sans expérience prof dans le domaine de la petite enfance	7 semaines soit 224 Hrs	7 semaines soit 224 Hrs
Situation 2	AVEC EX.PRO AU DOM.PRIVE MOINS DE 3 ANS	11 semaines soit 352 Hrs	3 semaines soit 96 Hrs <b>SAUF contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage en cas de dérogation</b>
Situation 3	AVEC EX.PRO EN EAJE MOINS DE 3 ANS	12 semaines soit 384 Hrs	
Situation 3	APPRENTIS EN EAJE	14 semaines soit 384 Hrs	
Situation 4	AVEC EX.PRO EN ACM OU ECOLE MATERNELLE 3- 6 ANS	3 semaines soit 96 Hrs	11 semaines soit 352 Hrs
Situation 5	CANDIDATS EN FORMATION CONTINUE SANS EXP.PRO	3 semaines soit 96 Hrs	3 semaines soit 96 Hrs
Situation 5		ET 8 semaines dans un des 2 domaines	

Situation 6	AVEC EX.PRO AU DOM.PRIVE + ACCUEIL COLLECTIF	12 semaines soit 384 Hrs	12 semaines soit 384 Hrs
Situation 7	Candidat dispensé d'EP1 (BEPA Services aux personnes, titre pro Assistant de Vie aux familles)	DISPENSE	3 semaines soit 96 Hrs
Situation 8	Candidat dispensé d'EP2 (CP JEPS animateur d'activités et de vie quotidienne)	3 semaines soit 96 Hrs	DISPENSE